

DE L'ABONNEMENT.

La Haye. Provinces. 26 fl. 30 fl. 14 » 16 » 7 » 8 »

FAUX DES INSERTIONS. 100 lettres lignes 1 fl. 50, timbre et 10 cts. par ligne en sus.

JOURNAL DE LA HAYE.

BUREAU DE LA RÉDACTION, à La Haye, Loge Nieuwstraat, derrière le Prinsgracht (Noordzijde). SURABONNEMENT, chez M. Van Weeldra, libraire, Spui, à La Haye. Les lettres et paquets doivent être envoyés à la direction française par port.

LA HAYE 13 Février.

Affaires de France.

LE CABINET. — NÉGOCIATIONS AVEC L'ANGLETERRE. Le Journal des Deux-Mondes contient un article plein d'importance des dernières discussions à la chambre élective. Nous regrettons, que l'étendu de cette analyse des événements des dernières semaines, nous empêche de reproduire en entier. Voici toutefois un extrait, qui est remarquable, en ce qu'il contient à l'égard de M. Thiers, des observations qui indiquent, qu'aux yeux de la Revue des Deux-Mondes, ordinairement bon juge de la situation, la renouveau de l'ancien président du 1<sup>er</sup> mars, n'est plus qu'un événement en dehors des choses probables :

Comment s'exprime la Revue, à propos des dernières discussions à la chambre des députés. M. le ministre des affaires étrangères a déployé des ressources et de talent dans cette lutte magnifique, serait difficile; il faut avoir assisté à ce spectacle pour s'en faire une idée. Une épreuve plus délicate était réservée à M. Thiers : c'était de lutter directement contre M. Thiers sur cette question des alliances, qui résume en elle seule la politique tout entière. Tout dans un tel débat était d'un intérêt immense : les difficultés, les situations respectives, le contraste des talents, la portée d'un tel duel dans la chambre et dans la nation.

M. Thiers a pris son parti avec une décision remarquable. Il a voulu défendre toutes ses opinions antérieures que l'on a créées une situation forte et nouvelle, il a présenté l'alliance anglaise comme une sorte d'épisode et d'accident transitoire, dans la politique générale de la France et dans l'histoire du continent de 1830. L'alliance intime avec la Grande-Bretagne est plus en janvier 1844, pour l'illustre orateur, ce qu'elle était en janvier 1840, lorsqu'il inaugurait par une brillante apologie l'avènement du cabinet du 1<sup>er</sup> mars; ce n'est plus une alliance systématique et immuable, une sorte de religion politique; c'est cette association temporaire était commandée par les nécessités de la révolution de juillet avait jeté la France, naturellement destinée à s'affaiblir du jour où cette révolution se trouvait assez forte et assez sûre d'elle-même pour venir à bout de toutes les passions, qui aspiraient à la détourner du chemin de ses destinées régulières et pacifiques. Pendant six années l'Europe n'eut guère à vider que des questions sorties du grand ébranlement de 1830 : ce fut le bon temps de l'alliance anglo-française, car les deux pays, liés par une communauté de principes politiques, poursuivaient alors une œuvre commune, le maintien de la paix du monde. Mais dès 1836, ce travail était terminé, car le sol européen avait commencé à trembler. La force des choses amena dès-lors les deux nations à porter des vues particulières et distinctes dans les combats, poursuivies jusqu'alors en commun, quelle que fût la loyauté des deux gouvernements et la sincérité de leur attachement à l'alliance. Ebranlée sur les affaires d'Espagne, elle-ci se trouva un jour rompue sur les affaires d'Orient, et la paix subit en 1840 la plus redoutable épreuve qu'elle ait eue depuis plus de vingt-cinq ans. Au sortir de cette crise, l'intérêt manifeste de la France, autant que le soin de sa dignité, lui commandait une politique réservée, indépendante, une politique en rapport avec la situation nouvelle des événements lui avaient faite. Cette indépendance était mieux indiquée, que, selon la judicieuse observation de M. Thiers, les points qui pouvaient réunir la France et l'Angleterre avaient, dans les principales questions européennes, cessé d'être aux intérêts destinés à les diviser. L'insuccès de cette attitude avait l'assentiment non équivoque de la chambre, elle avait été hautement acceptée par le gouverne-

ment lui-même. La convention des décrets et le traité du 20 décembre 1841 furent une double dérogation à cette pensée universellement accueillie par l'opinion publique, et cette dérogation même a créé pour le cabinet les embarras contre lesquels il se débat. De ce vaste ensemble de faits et d'idées, M. Thiers a conclu qu'il fallait revenir à la pensée de 1841, et donner pour base à la politique pacifique, que tout le monde s'efforce de maintenir, non plus une alliance impossible, mais la modération même des vœux de la France, et l'entière liberté de son action extérieure.

Une telle déclaration dans la bouche de l'ancien président du 1<sup>er</sup> mars est un véritable événement. C'est un programme et un engagement pour l'avenir. Jusqu'à ce jour, M. Thiers n'avait donné ni l'un ni l'autre, et hors du cercle d'intimité où sa véritable pensée avait pu se produire dans sa liberté, elle restait incertaine et obscure pour le pays. Une déclaration aussi générale que celle qu'il vient de faire, ne suffit pas sans doute pour fixer le sens d'un grand nombre de questions, et ne saurait servir de base à la composition immédiate d'un cabinet; mais c'est un système qui se révèle, et dans ce sens on doit louer l'acte de M. Thiers comme un éclatant hommage aux véritables principes du gouvernement constitutionnel. Il n'est pas d'homme sérieux, à quelque opinion qu'il appartienne, qui ne doive s'en féliciter hautement.

Le résultat instantané de cette déclaration a été d'amener la chambre et le cabinet à définir d'une manière plus nette et plus précise le sens et la portée des négociations qu'on paraît avoir acceptées à Londres pour la révision des traités de 1831 et de 1833. Ce que la chambre veut, c'est replacer le plus promptement possible la marine française sous la protection exclusive du pavillon national. C'est à cette condition qu'elle subordonne la cordiale entente et la reprise de ses relations amicales avec l'Angleterre; ce qu'elle réclame, ce n'est point une modification aux formes de la visite en mer, mais la suppression solennelle de ce droit exorbitant. Telle est la pensée à laquelle le ministère, par l'organe de M. Guizot, s'est vu conduit à donner un entier assentiment. Toute négociation, ouverte à Londres sur une autre base que celle-là serait contraire à l'intention formellement manifestée par le parlement français avec l'assentiment des membres du gouvernement, et deviendrait le texte d'une accusation légitime contre le ministère. L'avenir du cabinet actuel repose donc principalement sur cette question : on doit le comprendre à Londres comme à Paris. La majorité ne reculera pas sur ce point; c'est à la fois dans le pays sa force et son honneur. Elle se respecte trop pour livrer l'un, et elle n'est pas assez insensée pour sacrifier l'autre.

Après avoir blâmé le ministère, de s'être refusé à toute modification dans le dernier paragraphe de l'adresse, et après avoir signalé l'échec qui en est résulté pour le cabinet dont M. Guizot est le chef, la Revue termine ainsi son aperçu, où l'on remarquera sans doute le passage, qui fait présager que l'initiative d'un changement de cabinet, pourrait bien, cette fois-ci, émaner du roi Louis-Philippe lui-même.

Dans une telle situation, il n'est pas étonnant que la confiance publique soit quelque peu ébranlée, et que la possibilité de combinaisons nouvelles ait sérieusement préoccupé les esprits. Nous dirons sur ce point toute notre pensée. Le ministère est sans doute affaibli dans la chambre; mais là n'est pas le péril, là n'est pas le principe d'une chute immédiate. Il se peut qu'aux yeux d'un autre pouvoir le cabinet ait aussi perdu sa force morale, et commence à devenir une difficulté. Si cela était, le danger serait plus imminent, et la crise ne serait plus suspendue que par la difficulté de pourvoir aux nécessités du lendemain.

Résumons en quelques mots la situation que ces derniers jours ont préparée, et que l'événement du 30 janvier a plus nettement dessinée: au moment où la majorité avait accepté le cabinet, et ne faisait plus de réserves que sur quelques questions de politique étrangère, il se trouve qu'une conduite irréfléchie fait perdre au

ministère le bénéfice de trois années de durée, et remet les personnes en discussion plutôt encore que les choses. Il y a quelques jours, le cabinet pouvait redouter le contre-coup des débats du parlement britannique, la suite des négociations entamées à Londres, en un mot des périls graves sans doute, mais éloignés par leur nature même : aujourd'hui il se trouve compromis par des faits d'un ordre secondaire, il est vrai, mais d'un ordre immédiat, et des fautes bien faciles à éviter, mais qui ne sont pas plus funestes que les coups de ses plus redoutables ennemis.

Un article publié par le Times, sur les récentes discussions relatives aux négociations anglaises, relativement au droit de visite, ne laisse pas que d'augmenter les embarras du ministère français. Il semble que la feuille anglaise craint avant tout, que l'on se fasse illusion en France sur la portée des négociations que M. Guizot a fait espérer, par rapport à la modification des traités de 1831 et 1833.

Le Times qualifie d'abord d'insolent pour les deux cabinets, le discours prononcé par M. Dupin, où ce député avait manifesté sa curiosité de savoir, si la négociation entamée par la France, était posée sur le terrain de l'abrogation du principe du droit de visite, et si l'on se proposait sérieusement d'aboutir à replacer le commerce français sous la protection du pavillon national. Le Times s'en prend à M. Guizot des prétentions de la chambre, et il reproche au chef du cabinet français d'avoir sacrifié ici la vérité, au besoin de se tirer d'un embarras de tribune. Voici comment s'exprime le Times à cet égard :

Le seul motif sérieux que l'on puisse assigner à la démonstration de la chambre française est le désir énergique d'imposer un affront à l'Angleterre, en expiation du traité de 1840. Nous regrettons très-profondément que M. Guizot, en manquant mal à propos de résolution lors de la signature du traité de 1841, se soit condamné à devenir l'instrument de ces absurdités desseins auxquels sa politique est radicalement opposée; nous regrettons qu'il ait livré à la discrétion de l'assemblée législative une part de la prérogative royale aussi importante que celle de la ratification des traités et des négociations ouvertes, et que, sur cette question, il descende, de la position élevée où le placent ses talents et son éloquence, à des concessions qui, loin de résoudre ou de diminuer la difficulté, ne font que l'ajourner.

Pour prouver du reste, dans quel sens il faut entendre les paroles prononcées par M. Guizot pour appaiser l'opposition, le Times leur oppose la déclaration récente de lord Aberdeen, d'après laquelle les négociations entamées n'ont d'autre objet que d'introduire dans les traités de 1831 et 1833, des modifications qui les rendent plus conformes aux sentiments du peuple français, mais sans en altérer l'essence. Mais, ce qui est précisément en ceci que consiste la différence de système entre la majorité de la chambre des députés en France, et le cabinet anglais. La première ne veut pas que des navires français continuent à être soumis à la visite de la marine anglaise; or, en cette disposition des traités, c'est les priver de ce qui fait leur essence, c'est les abroger virtuellement. Mais ce n'est pas là ce qu'entend l'Angleterre. Selon le Times, il n'y aura de terme à l'existence des traités actuels, devenus lois de l'Europe, que la complète abolition de l'esclavage.

Le Times termine par ces mots, qui sont clairs et précis.

Nous ne nous engageons point dans une controverse subtile sur ce qui constitue et ne constitue pas une négociation. Mais nous croyons que, dans le sens attribué par M. Dupin et par la chambre des députés à leur adresse, l'Angleterre n'a point connaissance de négociations tendant au rappel à l'altération de l'exercice des pouvoirs que les deux nations se sont mutuellement conférés par les traités de 1831 et 1833. Il n'y a rien dans cette transaction qui réclame le voile du mystère, et nous sommes persuadés que la production ferme et explicite de la vérité contribuera plus à terminer sur ce point les difficultés du cabinet français, qu'une vague et décevante perspective de négociations sans résultat pratique possible, et propres seulement à entretenir la fermentation de l'esprit de parti par des engagements ou des présomptions qui ne se réaliseront jamais.

Un journal français s'exprime ainsi, à propos de l'article du Times dont nous venons de faire connaître l'essence :

C'est à la chambre à décider s'il convient à sa dignité d'avoir, par deux fois, unanimement exprimé un vœu dont les Tories et les Whigs font le sujet d'explications dédaigneuses et de

du Journal de La Haye. — 14 fév. 1844.

et il fut ravi d'apprendre que Silvestre était devenu tout-à-fait calme. Il se rendit près de lui, et, sans entrer dans aucune explication, il lui raconta qu'il avait retrouvé Mlle de Prosyn, et que l'affaire des quatre-vingt mille francs soustraits par elle était arrangée d'une manière convenable pour tout le monde, et dont il lui rendrait un compte exact lorsqu'il serait plus en état d'entendre une conversation qui devait être nécessairement fatigante. Malgré l'assurance que lui avait donnée sa femme du silence qu'elle avait gardé envers Silvestre, l'avoué fut assez surpris de la manière dont de Prosyn accueillit ses explications. En effet, il accepta tout ce qui lui fut dit, sans inquiéter des moyens par lesquels on était arrivé à un arrangement convenable, sans demander quel était cet arrangement. La pensée de de Prosyn semblait être ailleurs qu'à ce que lui disait M. Simon; quelque chose de nouveau, de plus puissant que tous les intérêts passés de sa vie, semblait le préoccuper. Telle eût pu être l'espérance de sa prochaine union avec Sabine, et c'est ce qui fit croire un moment à l'avoué que sa femme n'avait pas été aussi discrète qu'elle s'en vantait. Mais M. Simon ayant déclaré que l'état de faiblesse du malade lui interdisait un trop long entretien sur des intérêts graves et présents, ne crut pas devoir faire de questions, et Silvestre demeura bientôt seul.

Je ne veux point dire ici tout ce qui s'agita dans le cœur de Silvestre durant la journée qui venait de se passer et la nuit qui la suivit. Il vécut tout ce temps dans une sorte de joie désespérée. La pensée de l'amour de Sabine lui avait pénétré le cœur. Il s'y complaisait comme dans un rêve enivrant qu'on sent ne pas être la vérité, et dont cependant on ne veut pas s'éveiller, parce qu'on sait que le réveil sera désolant. Pour Silvestre, ce réveil était, pour ainsi dire, sa rencontre avec M. de Bellestar, et il voulait aller jusque là avec le doute, sinon avec l'espoir qui lui berçait le cœur. S'il devait mourir dans cette rencontre, il lui semblait qu'il mourrait comme un homme à qui dans une riante ivresse fait apparaître de charmants fantômes, et qui tombe environné d'éclatantes lumières de suaves parfums, de douces harmonies; cette ivresse, il la sentait sans y croire, et il la voulait garder, quoiqu'il n'y crût pas. Il avait peur de sa raison, de celles des autres, de la vérité. Si c'était M. de Bellestar qui devait succomber dans la lutte, de Prosyn ne doutait pas qu'il ne lui fût dit que les paroles du marquis étaient un mensonge, et c'était là surtout le réveil qu'il redoutait.

Il aimait mieux voir ce beau rêve se perdre dans le sommeil et dans la mort que de le sentir disparaître dans le réveil et devant la vie. Ainsi passa cette journée et toute cette nuit. Quant à la nuit de Sabine, je ne la dirai pas. Toute une nuit de joyeuse espérance, toute une nuit de doux espoir sans remords, toute une nuit de chaste amour approuvé par des cœurs honnêtes, encouragé par des gens qui savaient aimer. Que deviendront ces espérances? qu'arrivera-t-il de cet avenir? A l'heure où j'écris, je l'ignore absolument, mais ces espérances et cet avenir dusent-ils se réaliser, Sabine devra compter ces moments parmi les plus heureux de ceux que le ciel lui accorde. Le bonheur qu'on donne ou que l'on reçoit est toujours au-dessous de celui qu'on a rêvé, parce que le bonheur est de ce monde, et que l'espérance est du ciel. Ce n'est point par ce qu'il éprouve mais parce qu'il espère que l'homme se rattache à Dieu.

Ainsi, me direz-vous, M. Simon a donc appris à Sabine qu'il approchait son amour et qu'il voulait son mariage avec de Prosyn? Oui, vraiment, il lui dit tout cela, mais avec de graves raisons, mais en lui expliquant comme quoi elle trouverait dans cette union le repos et la considération de sa vie; comment le partage de sa fortune avec celui que cette fortune avait fait pauvre était la seule restitution qu'elle pût faire, la seule qu'il pût accepter; comment elle rencontrerait en lui un homme propre à faire taire tous les remords qui pourraient encore s'élever en elle. M. Simon enfin avait plaidé admirablement toutes les bonnes raisons de ce mariage; mais Sabine en avait dans le cœur une bien meilleure : nous n'avons pas besoin de la dire. Or, indépendamment de tout ce que M. Simon avait dit à Sabine pour la persuader, il lui avait imposé une singulière obligation, et cette obligation, c'était... Mais nous voilà arrivés au lendemain : venez avec moi, cachez-vous derrière ce paravent, prêtez attention à l'oreille, regardez en cachette et vous saurez tout.

3 janvier 1844.

Donc hier matin Silvestre avait pu se lever, il était assis dans la chambre de M. Simon, toujours heureux, parce qu'il rêvait toujours. L'avoué était venu lui dire un bonjour amical, et avait remis ses explications à une heure plus avancée de la journée. Puis Mme Simon était venue s'asseoir à côté du malade et s'était doucement entretenue avec lui de choses indifférentes, dites avec une grâce pleine d'amitié. Puis enfin Sabine était entrée. Elle était belle à faire croire qu'on ne l'avait jamais vue. Une douce pâleur étendait la grave

AU JOUR LE JOUR. (1)

XXIV.

Année dont les ennuis, les chagrins, les malheurs que semblait devoir apporter à Sabine la vengeance de Mlle de Prosyn étaient complètement écartés; il n'y avait plus de dangers de ce côté. Nous avons dit comment avait commencé pour Silvestre cette journée du 1<sup>er</sup> janvier 1844. Après son entrevue avec M. de Bellestar, le médecin était arrivé; l'agitation que cette entrevue avait causée à de Prosyn alarma le docteur, qui ordonna le repos le plus absolu. Le malade se soumit d'autant plus volontiers à cette prescription, qu'il voulait reprendre toute sa tranquillité et toute sa force pour la rencontre qu'il devait avoir avec le marquis. C'est précisément la résolution inflexible qu'il avait prise d'en finir avec cet homme qui lui donnait la patience d'attendre le moment où il n'aurait à subir ni sa raillerie ni sa dédaigneuse pitié. Durant cette journée, Mme Simon était venue assez souvent près de Prosyn; mais d'une part, le jeune clerc n'avait laissé échapper aucun mot qui pût faire la moindre allusion à l'étrange confiance que lui avait faite M. de Bellestar; de l'autre, Mme Simon évita de lui parler de la scène de la veille, ne prononça pas une seule fois le nom de Sabine, et se contenta seulement d'apprendre à Silvestre que, s'il ne voyait pas M. Simon, c'est qu'il était sorti pour arranger des affaires, et qu'il se réservait de lui parler seul.

(1) Voir le Journal de La Haye d'avant-hier.



polémique dérisoire, dont le 29 octobre lui-même se moque tout bas en France et plus haut à Londres, dont on espère qu'elle finira par se rétracter elle-même!

D'un autre côté, nous trouvons au sujet de la question du droit de visite, dans une lettre de Londres, émanée d'une source diplomatique, et adressée à un membre tory de la chambre des lords, quelques éclaircissements sur la nature et l'état des négociations entamées entre lord Aberdeen et M. Guizot au sujet de la révision des traités de 1831 et de 1833. Il est dit que, quoiqu'en 1842 M. Guizot ait été le premier à demander que lord Aberdeen se réponde à la même question, qu'aussi longtemps que la France n'aurait pas aboli l'esclavage dans ses colonies, elle ne ferait pas songer à obtenir un changement quelconque dans lesdits traités.

L'Angleterre, disait lord Aberdeen, en appellera au jugement impartial de toutes les puissances européennes, pour décider si celui qui veut un but utile, ne doit pas consentir aux moyens pour l'atteindre; la France s'est engagée avec nous à reprendre complètement la traite, et ainsi l'obligation qu'il en existe encore une ombre, le droit de visite doit conserver sa vigueur.

Ce langage décisif donna à M. Guizot la conviction qu'il n'y a pas d'espoir d'obtenir la révision des traités, avant que la France n'ait pris des mesures sérieuses pour l'émancipation des esclaves dans ses possessions transatlantiques. Le duc de Broglie fut alors prié de faire son rapport, au nom de la société pour l'abolition de l'esclavage; on voulait par ce moyen sonder l'opinion de la chambre des députés, qui compte, malheureusement, dans son sein beaucoup de membres partisans de la traite.

Le rapport de M. de Broglie produisit, malgré l'opposition de quelques anti-abolitionnistes, une sensation favorable dans le pays; et M. Guizot y trouva un motif de plus de s'occuper de la question de l'émancipation des esclaves. Il trouva dans le vice-amiral Makau un appui aussi zélé qu'expérimenté, de manière que l'on apprend maintenant, que sous peu, le ministre soumettra à cet effet aux chambres un projet de loi.

Au commencement de l'année dernière, M. Guizot fit entrevoir au cabinet anglais, que son vœu, au sujet de l'émancipation des esclaves dans les colonies françaises, marchait à grands pas vers sa réalisation, et que par conséquent, lord Aberdeen ne pouvait plus avoir d'objections contre la révision des traités. Ce dernier y fit la réponse suivante: « Si la France cherche effectivement à introduire cette réforme salutaire, le cabinet britannique n'hésitera pas à admettre le principe d'une révision qu'une expérience de douze années pourrait avoir rendu nécessaire. » Cette réponse eut lieu encore avant la visite de la reine Victoria à Turin. Depuis cette époque il n'a été échangé aucune note au sujet de ces traités.

M. Guizot avait donc parfaitement raison, lorsque dans cette question devant les chambres, il se référa à la reconnaissance du principe même, de la part du cabinet anglais, et lord Aberdeen pouvait également faire déclarer par l'organe du *Times*, qu'aucune concession n'avait été faite à la France au sujet du droit de visite; car le principe de la révision n'a été accordé par lui que conditionnellement.

Les acquisitions de la seconde chambre des Etats-Généraux occupent toujours les esprits, et toute la sollicitude que réclame l'importance de la matière, de l'examen des modifications proposées, par le gouvernement, au projet de loi sur l'impôt et l'emprunt. On croit que la discussion publique sur cette mesure financière, qui occupe si vivement et à si juste titre les esprits, pourra s'ouvrir au premiers jours de la semaine prochaine.

La nouvelle de la mort du comte Van den Bosch a produit une sensation profonde dans les colonies de bienfaisance, dont il fut un des fondateurs et qu'il ne manqua pas de visiter annuellement. Les ministres du culte ont rendu un hommage public aux vertus et aux mérites du défunt. A Veenhuizen, dans une séance de la *Société Tot Nul van 't Algemeen*, on a également rappelé le souvenir du bien dont la société est redevable au défunt; tous les employés de la colonie ont prêté le serment pour six semaines, exemple qui a été suivi par beaucoup de colons.

Les actionnaires, ayant droit de vote, de la société de commerce néerlandaise, qui font partie du collège électoral de Rotterdam, sont convoqués pour demain à midi, afin de nommer un commissaire en remplacement de M. A van Ryckevorsel dont les fonctions expirent cette année.

Samedi dernier, à la 7<sup>me</sup> représentation de la *Reine de Chypre*, l'administration de la Cour de la ville a eu le plaisir de voir les. La huitième représentation de ce bel opéra aura lieu après demain (abonnement suspendu).

Le gouvernement français vient de décerner une gratification de 250 fr. à l'équipage de la barque de pêche hollandaise de la *Huntschap de Kullus* qui a généreusement recueilli en mer les marins du navire français naufragé la *Mariette*, et une gratification de 20 fr. à l'équipage du bateau pilote du port de Floungue, qui secourut la hauteur d'Orlande, les marins du navire le *St.-Pierre de St.-Valery*.

Le 10 de ce mois est décédé à Amsterdam, à l'âge de 81 ans. M. Cornélius Apostool, chevalier de l'ordre du Lion-Néerlandais, membre de l'institut royal des Pays-Bas, de l'Académie royale des Beaux-Arts, et directeur du Musée. M. Apostool s'est distingué dans sa longue carrière par ses connaissances étendues ainsi que par son zèle infatigable à favoriser les progrès des arts et des sciences.

On lit dans le *Journal de Luxembourg*: Nous apprenons que M. Dumont, conservateur des hypothèques et receveur des domaines à Diekirch, éloigné de son poste par suite de la malheureuse affaire du 8 décembre 1841, a été réintégré. Le pays tout entier a vu avec plaisir cet acte de bienveillance royale (1).

On écrit de Gand le 10 février: Hier matin est décédé en cette ville, à l'âge de 77 ans et après une courte maladie, M. Ignace Van Toers-Solvyns, l'un des avocats les plus distingués de notre ancien barreau; ancien greffier du tribunal de commerce et des états provinciaux, conseiller d'état en service ordinaire sous le gouvernement du roi des Pays-Bas, membre du conseil communal de Gand et chevalier de l'ordre du Lion Néerlandais.

M. Van Toers joignait à une érudition profonde un caractère rempli d'honneur, de probité et d'indépendance. Comme avocat il a formé des élèves distingués. Il eut la douleur de voir dans le courant de l'année dernière, l'un d'entr'eux, M. Van Belle, enlever par une mort prématurée; l'autre continue à tenir dignement son rang au barreau de cette ville.

M. Van Toers laisse une veuve sans enfans. La perte de ce citoyen honoré et respecté par ses vertus laissera de vifs regrets à sa famille, à ses collègues, à ses amis et généralement à tous ceux qui l'ont connu.

Des lettres de la Havane annoncent qu'une nouvelle insurrection a éclaté parmi les esclaves, et que pas moins de 500 de ces pauvres créatures ont été tuées sur la place. Les journaux havanais annoncent ce fait en quelques lignes et sans un mot de compassion pour les infortunés qui ont perdu la vie dans cette horrible boucherie.

On fait voir, en ce moment, à Londres, un appareil aussi simple qu'ingénieux; c'est le *parafeu-Thompson*. Cet appareil, qui est incontestablement le plus parfait et le plus efficace de tous ceux auxquels on a donné le nom de parafeu (*fire escape*), vient d'être examiné à la société des arts. Il consiste en une forte ceinture qui entoure le milieu du corps et au milieu de laquelle est un rouleau à porte-mousqueton; on n'a besoin, avec cette ceinture, que d'une corde assez longue pour pouvoir atteindre jusqu'à la rue en la doublant; on peut passer cette corde autour du pied d'un lit, ou l'attacher à quelque endroit solide, et après avoir passé chacune des extrémités dans une des porte-mousqueton, on jette les deux bouts dans la rue; alors deux hommes maintiennent chacun des bouts et s'éloignent à une distance considérable. Les personnes qui veulent descendre, se jettent d'en haut, et les deux hommes qui sont au-dessous, en se rapprochant peu à peu, lui permettent de descendre lentement et sans danger; ou bien en jetant dehors les deux extrémités de la corde, avec la ceinture, on permet à un homme de monter, en quelques secondes et de prendre dans ses bras un enfant ou une personne malade, pour redescendre avec elle. Si l'on plaçait dans chaque maison un fort crochet et si l'on tenait une certaine quantité de parafeu dans des endroits convenables, la première personne venue, passant dans la rue, pourrait attacher la corde, et l'on n'entendrait plus dire que des personnes ont péri dans des incendies. Les cordes sont à

(1) On se souvient que M. Dumont, dans un banquet donné à Diekirch pour célébrer l'inauguration du Roi des Pays-Bas, eut le malheur de tuer un des convives, M. Kuborn; qu'il fut traduit pour ce fait devant la cour d'assises et acquitté, parce qu'il fut reconnu que le meurtre avait été involontaire.

l'épreuve du feu, et ce parafeu est, de tous points, l'invention de cette espèce la plus parfaite que l'on connaisse.

### Nouvelles d'Espagne.

pêche télégraphique que nous trouvons ce matin dans le *Sager* français du 11 février.

Bayonne, le 8 février. Carthagène a imité le mouvement d'Alicante. Le général et quelques chefs ont été arrêtés par les factieux, et la troupe s'est prononcée pour eux. Cette nouvelle a éclaté à Murcie le plus vif enthousiasme pour le gouvernement. On a nommé une commission pour secondes les opérations. Les troupes de la province se réunissent à Orihuela. La milice nationale de Burgos a été désarmée, le 2, sans difficulté.

On écrit de Madrid, 5 février. Le conseil des ministres continue d'être en permanence. Quelques mouvements partiels déterminent cette permanence. Le gouvernement est décidé à arrêter à son début cette manifestation coupable. Carthagène s'est soulevée le 2, et le bataillon du provincial de Gironne, qui est en garnison, a pris part au mouvement. Le commandant de la ville, Requena, s'est laissé surprendre. En revanche, les troupes de Murcie, très-fidèles, déploient une énergie et une activité très-remarquables et tout-à-fait dignes d'éloges.

On dit que les insurgés d'Alicante ont fusillé l'ancien député Ceruti, ainsi qu'un homme très-influent, nommé Nabau, et qu'ils procèdent par l'intimidation. On n'a pas encore reçu de dépêches du général Roncali.

Ici, la troupe est très-dévouée et animée du meilleur esprit. L'instruction de l'affaire des députés, arrêtés à la suite des événements d'Alicante s'instruit. On assure que jusqu'ici on n'y a pas encore de charges sérieusement bien établies contre eux.

Voici les détails que donne le *Gazette* d'aujourd'hui sur le mouvement de Carthagène: La milice nationale donnait serénité au gouverneur, lorsque quelques hommes armés, sortis de la foule et se dirigeant vers la demeure de ce fonctionnaire: les sentinelles voulurent se défendre, mais l'une fut tuée et le gouverneur fut fait prisonnier.

Les troupes disponibles étant sorties de Carthagène pour mener la colonne qui partait de Murcie pour Alicante, il ne resta dans la première ville que 200 hommes du régiment de Gironne. Les soldats firent prisonniers le commandant et les officiers, et la conséquence de cet événement, la colonne qui était partie de Murcie y est rentrée, et marchera bientôt sur Carthagène.

Le général Roncali est parti de Valence avec 10,000 hommes; il marche sur Alicante, où il a dû arriver le 3, ou le 4. Il est évident que les événements d'Alicante et de Carthagène sont que l'exécution d'un plan concerté à Madrid, et étaient partis, peu de jours auparavant, des émissaires.

S'il en faut croire les bruits répandus à Madrid, Valence, Murcie, Jarida, Santander et Bilbao auraient suivi l'exemple de Carthagène. Les journaux ministériels n'ajoutent point à ces bruits; mais, dans l'état d'agitation où se trouvent les esprits en Espagne, il faut avouer qu'ils n'ont rien d'in vraisemblable. Ce pays est ainsi fait, que le feu de la révolte s'y propage avec la rapidité de l'éclair.

Il paraît que les amis de l'ex-régent ne sont pas tout à fait étrangers à la nouvelle lègue de bouquiers.

Un journal français dit que le gouvernement a reçu la nouvelle que Séville s'est prononcée le 2, et qu'à cette époque avait des craintes sérieuses pour la Catalogne.

### Nouvelles du roi de Suède.

STOCKHOLM, 2 février. L'état de S. M. commence à s'améliorer un peu, et tout espoir de la sauver n'est pas encore perdu. Cependant, on a jugé utile de prendre des mesures pour ce qui concerne le gouvernement des affaires. Par un décret, daté du 1<sup>er</sup> février, le roi transmet le pouvoir royal ainsi qu'il le veut, à son fils aîné, le prince royal, jusqu'au 1<sup>er</sup> mars prochain. A dater de ce jour, S. M. reprendra les rênes du gouvernement, ou bien, si l'état de sa santé ne le lui permet pas, le prince royal continuera à exercer le pouvoir suprême. Cette mesure s'applique au gouvernement de la Norvège aussi bien qu'à celui de la Suède. S. M. a signé les deux décrets.

L'*Observateur Belge* de ce jour dit, qu'hier au soir, l'ambassadeur de France à Bruxelles a reçu la nouvelle de la mort du roi de Suède.

purité de ce visage sévère. Une timide langueur voilait l'éclat de son fier regard; et lorsqu'elle parla, l'émotion de sa voix troubla Silvestre du trouble que elle éprouvait elle-même. Cependant c'est à peine si elle lui demanda des nouvelles de sa santé. Elle prit place près de sa truelle, et là, les yeux baissés, le cœur agité, elle attendait pour que ses lèvres s'ouvrirent.

Silvestre la considérait avec un étonnement orageux; sans qu'il pût prévoir de quoi il s'agissait, et pressentait qu'il y avait un événement immense pour lui dans l'entrée de cette jeune fille. Mais il fut encore bien plus surpris lorsqu'un domestique vint avertir Mme Simon que son mari la demandait, et que Sabine, profondément émue, ayant vivement saisi la main de sa truelle pour la retenir, il vit celle-ci lui faire signe de rester en lui disant: « Ne vous inquiétez rien de rien! »

Sabine et Silvestre demeurèrent donc seuls. M. Simon avait donc voulu que Sabine et le jeune homme eussent une explication ensemble. Si Sabine avait eu un regard sur son passé, et si Silvestre avait eu quelque chose de la dignité de ses souvenirs, il aurait vu que cette double humiliation restait entre ceux qui devaient tout se pardonner et se demander mutuellement pardon. Cependant Sabine, qui avait accepté cette entree avec joie, qu'elle était préparée avec l'enthousiasme d'un cœur qui porte en soi l'assurance du succès, Sabine était demeurée auprès de Silvestre, hésitant et se taisant. Pour un homme qui a éprouvé les passions et les vices agités, devant lui, que Sabine eût été charmante ainsi, tremblante, inquiète, soumise, échevant à dompter l'heureux effroi; la timidité inconnue qui s'était emparée d'elle! Mais Silvestre ne pouvait la voir ainsi. Il la sentait souffrir, il la voyait embarrassée, il s'imaginait qu'elle venait obéir à un ordre de son tuteur, et il en voulait à M. Simon d'avoir sans doute forcé sa pupille à des excuses envers lui; mais il n'avait pas plus de courage qu'elle pour commencer l'entretien: ce fut Sabine qui fut la plus forte.

— Volontés font-ils bien, n'est-ce pas, Monsieur? lui dit-elle.

— Oui, Mademoiselle, lui dit Silvestre... et je vous remercie de l'intérêt que vous a eue l'entretien.

— Monsieur de Proisy, reprit Sabine en jetant en avant une phrase qui devait engager l'explication et la forcer elle-même à parler, je suis venue pour vous dire bien des choses.

— A moi? dit Silvestre, à moi?...

— Sabine le regarda, et le vit si ému qu'elle prit courage.

— A vous, Monsieur, lui dit-elle en souffrant tristement.

— Elle retrouva les premiers mots du thème qu'elle s'était fait, et continua d'un ton humble et soumis: — Et d'abord j'ai voulu demander pardon d'une chose... dont l'intention

était bonne... qui vous a blessé cependant... j'ai eu tort... etc.

L'idée qu'avait eue Silvestre relativement à des excuses imposées à Mlle Durand par son tuteur était justifiée par ces paroles. Il s'empressa d'interrompre Sabine et lui dit:

— Pardonnez-moi, mais... Mademoiselle, et si quelque chose vous demandait pardon à l'autre, c'est moi qui dois vous prier de genoux d'oublier que je vous ai fait un crime de la plus noble action, que j'ai meurtri la main qui me venait en aide... c'est moi qui ai eu tort... n'en parlons plus...  
Tous deux gardèrent le silence, et il semblait que l'entretien ne dût pas aller plus loin. Sabine se hasarda encore à regarder Silvestre: il avait la tête penchée; il respirait péniblement et semblait avoir peine à ne pas crier.

— Mais vous souffrez encore, lui dit Sabine.

— Oh! s'écria-t-il avec désespoir, ce n'est pas de cela que je souffre.

Sabine savait qu'elle était aimée; elle avait entendu l'aveu de cet amour dans le délire de Silvestre; elle l'entendit encore dans ce cri douloureux.

— Mais de quoi souffrez-vous donc? lui dit-elle avec un accent heureux par avance de la réponse qu'elle espérait.

— Comme si le son de la voix de Sabine venait de faire résonner en lui les paroles de M. de Bellestar qui lui avaient dit que Sabine l'aimait, Silvestre tréssa; il regarda Sabine, et, à l'aspect de ce visage si doucement suppliant et qui paraissait lui dire: « Confiez-moi donc votre cœur », il se pencha vers elle en lui disant:

— De quoi je souffre! vous voulez savoir de quoi je souffre?

Les cœurs qui ont beaucoup souffert ont peur du bonheur. Alors même qu'il leur tend les bras, ils hésitent à s'y jeter; ils comprennent si bien le désespoir d'une fausse espérance. Ainsi l'insatiable cœur qui s'était égaré de Silvestre pour prononcer ces quelques mots suffit pour lui inspirer la crainte de s'être trompé et d'avoir été trompé. Toute la joie, tout le transport qui rayonnait sur son visage s'éteignit rapidement, et il reprit en se reculant lentement:

— Je souffre d'une douleur... que vous ne devez pas connaître... d'une douleur... qui vous est étrangère.

Sabine sentit encore l'amour de Silvestre dans cet effroi qu'il éprouvait, et, plus forte et plus encouragée par cette crainte qu'elle ne l'eût été de sa propre force et de son propre courage, elle lui dit résolument:

— Non, Monsieur, non, vous n'avez point de douleur qui me soit étrangère. Silvestre sembla si interdit, si éperdu, que Sabine osa encore davantage.

— Et peut-être suis-je ici pour consoler toutes vos douleurs.

Silvestre était dans un trouble qui l'empêchait de croire à ce qu'il voyait, à ce qu'il entendait; car il voyait ce cœur qui se jetait à lui, il l'entendait appeler le sien; mais cette funeste défiance du malheur, qui flétrit tout, se jetait

aussitôt entre lui et cette céleste apparition, et la lui montrait comme un objet qui voulait à tout prix se faire accepter. Cette pensée, il la repoussait à tout, comme il avait repoussé l'espérance à laquelle il n'osait croire, et il se sentait tremblant, agité, incertain. Enfin il essaya de s'arracher à ce pénible état en disant:

— Je n'ai point de douleurs que vous puissiez consoler... Soyez heureux, vous; c'est tout mon désir... Croyez... oh croyez... que c'est le vœu le plus tend de mon cœur... Quant à moi... je ne me plains de rien... Sabine lui tendit la main, et lui dit les larmes aux yeux:

— Oh! parlez-moi donc.

Silvestre prit la main de Sabine.

— Oh! je sais que vous êtes bonne et sainte et généreuse! et je voudrais pouvoir vous le dire, comme je le sens... mais...

Il s'arrêta, et reculant encore une fois devant l'espoir qui s'offrait à lui reprit:

— Mais non, ce n'est pas possible, cela ne se peut pas... Oh! je vous prie, dites-moi... dites-moi ce que vous êtes venue faire ici... Vous voyez que je ne vous comprends pas, que je n'ose pas vous comprendre... Ayez pitié de moi...

— Eh bien! lui dit Sabine, si vous, qui vous croyez si malheureux, pouvez plaindre, vous pouvez pour moi ce que personne ne peut au monde...

— Moi... fit Silvestre.

Sabine haïssa les yeux devant le regard ardent de Silvestre.

— Qui, continua-t-elle, je viens à vous, parce que... mais comment puis-je vous dire cela... vous savez que je souffre, n'est-ce pas que vous le savez... n'est-ce pas que vous comprenez qu'il y a des choses, dont je suis souffrante, que ce qu'on m'en a dit est pour moi un malheur, un remords...  
— Ah! vous n'avez rien à vous reprocher, dit Silvestre qui, voyant qu'elle ne disait rien, se pencha vers elle, et lui dit: « Rappelez-vous, rappelez-vous, rappelez-vous, rappelez-vous, rappelez-vous... mon tuteur avait pensé que je devais, moi, réparer le mal dont je ne suis coupable...  
— Encore! dit Silvestre en plissant et toujours préoccupé de la pensée d'une rétribution flétrissante... P'ait-ce pas assez?  
— Oh! c'est mal, lui dit Sabine; je vous ai demandé pardon d'une chose, ce n'est pas pour la reconnaître... Non, mon tuteur pensait qu'il était auquel on ne refuse rien, que ce qui devient le bien commun...  
— Un don...  
Sabine s'arrêta oppressée, la tête basse et ne pouvant plus parler... Silvestre la regardait, épouvanté de ce qu'il sentait. Sabine attendait un mot... mais il n'en vint pas, et reprit en se détournant pour cacher ses larmes:



**Anglais d'Angleterre. — Motion de lord Ashley.**

Nous avons déjà dit hier, que la chambre des communes avait repoussé à la majorité de 202 voix contre 68, la motion de lord Ashley. Cette motion avait pour but de présenter une adresse à l'empereur pour demander le rétablissement des Emirs du Scinde. Le développement de cette motion, lord Ashley, qui du reste, appartient à la gauche du cabinet actuel, a énuméré tout ce que le gouvernement anglais dans l'Inde envers ces malheureux princes, qu'il a traités dans toutes les circonstances, s'étaient montrés les fidèles alliés de l'Angleterre. Lord Ashley a donné ensuite lecture d'une lettre adressée au *Morning Chronicle*, par sir Henri Pottinger, un brave officier, qui a fait la campagne qui s'est terminée par le détronement des Emirs, déclare que la conduite du gouvernement a été dans cette circonstance, de nature à mériter le blâme de l'empereur et de l'opinion publique.

M. Roebuck a présenté un amendement qui n'a pas été appuyé et par lequel l'honorable membre a essayé de jeter tout le poids des affaires du Scinde sur lord Auckland et les gouverneurs ses prédécesseurs, et d'établir que la conduite de lord Elphinstone, le gouverneur actuel, n'a été que la conséquence de la faute des autres, et des torts de ceux qui, avant lui, avaient jeté la politique anglaise dans une fautive voie. L'honorable représentant de Bath a, dans un discours qui a duré plus de trois heures, fait un triste tableau de la politique anglaise dans l'Inde depuis la fin du siècle dernier jusqu'à aujourd'hui. Son amendement n'ayant pas été appuyé, n'a pas été mis en discussion.

R. Peel a combattu la motion principale de lord Ashley; il a déclaré que le gouvernement prendrait en considération la question de la cession des Indes, mais qu'il ne serait pas traité avec tous les égards dus à leur ancienne élévation; mais que vouloir songer à les rétablir sur le trône, ce serait jeter un blâme direct sur la conduite du gouvernement de l'Inde, ce qui serait une haute imprudence et nuirait à l'influence et à la considération dont a besoin le nom anglais sur les nombreuses populations qui obéissent à son autorité dans cette vaste partie de l'Asie.

Sir R. Peel a ajouté, qu'il est fort difficile d'observer, dans les relations avec les peuples de l'Inde, des principes de politique abstraits, et tout au plus applicables aux états civilisés, et qu'en tout cas, la soumission du Scinde, était de la plus haute importance, surtout pour le commerce anglais sur l'Indus. La chambre a ensuite passé à la division, et a repoussé la motion de lord Ashley; lord J. Russell s'est également prononcé contre cette motion.

**Transit du bétail par la Belgique.**

Quelques rares organes de la presse belge continuent à demander, le retrait de l'arrêté royal du 23 septembre, autorisant le transit du bétail par le chemin de fer. Malheureusement, leurs arguments, bien plus spéciaux que solides, ne résistent pas à un examen, un peu sérieux du véritable état de la question. L'*Indépendance* ne peut ce matin en des termes aux adversaires de l'arrêté du 23 septembre:

« Nous avons fait remarquer la diminution énorme qu'a éprouvée le transit du bétail, assez considérable dans les premiers moments de la mise à exécution de l'arrêté du 23 septembre, son chiffre est tombé successivement, dans l'espace d'une quinzaine, de 407 têtes à 94, puis à 58 et n'a plus été que de 14 têtes dans la première quinzaine de janvier. »

« L'arrêté du 23 septembre nous apprend qu'il y a eu encore une nouvelle diminution dans la dernière quinzaine de janvier, que du 16 au 31 il n'y a eu aucun transit de bétail, et cela, en présence de l'éventualité du retrait de l'arrêté, éventualité qui aurait dû encourager les éleveurs hollandais à multiplier leurs expéditions, et à presser de profiter des avantages que cet arrêté leur procure, à ce qu'on dit. Nous sommes curieux de voir si en présence de ces faits, le ministre des finances cédera aux injonctions qui lui sont faites pour rétablir la prohibition. »

« L'arrêté du 23 septembre ont senti tout ce qu'il y avait de déraison dans la diminution que nous signalions sur le transit. Comme cette diminution renferme la preuve irréfutable de l'exagération des plaintes adressées aux chambres, on ne peut que se féliciter de l'explication. Deux journaux ont donc prétendu que l'arrêté ne devrait pas ignorer, dit l'*Annuaire* de Bruges, qu'une fois le bétail, livré à la consommation, a été engraisé dans les herbages et une autre partie dans les distilleries. Le bétail engraisé des herbages est livré à la consommation dans le courant des mois d'octobre et de novembre, et celui qui reçoit l'en-

graisement dans les distilleries ne peut l'être que dans le mois de février. Et cela par une raison toute simple, c'est que les distilleries ne commencent leurs travaux avec activité qu'en novembre, de septembre et d'octobre, et qu'il faut au bétail quatre ou cinq mois d'étable afin que l'engraissement soit complet. Au mois de février commence l'engraissement d'une deuxième série; on met à la crèche du tout jeune bétail qui sera livré à la consommation vers la fin d'avril et au commencement de mai. »

Nous en sommes fâchés pour l'*Annuaire* et pour le *Journal de Bruxelles* qui a fait la même observation; mais cette explication ne soutient pas le moindre examen. En effet, en Belgique et en France, aussi bien qu'en Hollande, il n'y a que deux manières d'engraisir le bétail, c'est de l'engraisir dans les herbages ou dans les distilleries. Or, s'il était vrai qu'il y eût un intervalle entre l'engraissement dans les herbages et celui qui a lieu dans les distilleries, cet intervalle devrait se faire sentir partout. Il faudrait qu'il y eût interruption générale d'importation et d'exportation pendant le mois de janvier, que les marchés fussent dépourvus entièrement de bêtes grasses, et chacun sait qu'il n'en est pas ainsi.

Les causes indiquées pourraient expliquer tout au plus un ralentissement dans les exportations, mais non une suppression presque complète. A qui donc fera-t-on croire qu'à l'époque de l'année où la consommation de la viande est la plus considérable, à l'époque des fêtes et des dîners, en plein carnaval, les bêtes grasses manqueraient sur les marchés? L'observation qui nous est opposée aurait quelque fondement, si l'on pouvait y joindre des états constatant que dans le mois de janvier, l'importation du bétail hollandais en Belgique a été nulle, et que l'exportation du bétail belge en France l'a été également. Mais nous défions les journaux qui ont voulu atténuer l'effet du mouvement de décroissement du transit, de rien trouver dans le mouvement international qui donne du crédit à leur observation. Si, nonobstant la transition des modes d'engraissement, les éleveurs hollandais ont pu importer du bétail en Belgique, dans le mois de janvier comme dans les mois précédents, ils auraient pu assurément le faire passer en transit pour la France. Si nos éleveurs ont pu, dans le mois dernier, fournir les marchés de Lille, en y continuant leurs exportations, les éleveurs hollandais, qu'on dit nos maîtres, auraient pu également contribuer à l'approvisionnement de ces marchés. Si le transit a cessé, c'est donc uniquement parce que les éleveurs hollandais auront reconnu qu'il ne leur procurait pas tous les avantages espérés au premier abord; parce qu'il leur aura suffi d'une expérience de quelques semaines pour se convaincre que nos éleveurs, malgré la liberté du transit, peuvent rester maîtres des marchés du département du Nord.

**Etats-Unis et Texas.**

Les nouvelles des Etats-Unis apportées par le paquebot *Sylvie-Grasse*, sont du 18 janvier. Elles offrent un grand intérêt. Les Etats-Unis sont décidément entrés dans le système protecteur. La Pennsylvanie, qui autrefois s'était si fermement prononcée en faveur de la liberté du commerce, s'est couverte de fabriques et marche en tête de ceux qui réclament un tarif élevé. Ce n'est plus seulement dans la vue de procurer au trésor fédéral un revenu suffisant que les droits de douanes seront maintenus; c'est dans le dessein, maintenant avoué, de défendre le travail national contre le travail étranger. Cette combinaison nous semble prématurée; l'Amérique n'en est pas à chercher de l'emploi pour les bras que l'agriculture ne peut occuper; c'est à peine si dans un siècle elle se trouverait en face de cette nécessité. Mais les Etats-Unis sont convaincus que l'Angleterre cherche à produire elle-même ses cotons dans l'Inde, et ils veulent absolument se créer un marché intérieur, afin que si la Grande-Bretagne distingue un jour entre le coton esclave et le coton libre, les états du Sud ne soient pas pour leurs cotons dans la position où se trouve le Brésil pour ses sucres. C'est sans doute prévoir les malheurs d'un peu loin.

Toutefois, dans la mesure que prend l'Amérique il y a au fond de la prudence. Disons aussi qu'il y a de la haine pour l'Angleterre. Les Etats-Unis supportent impatiemment l'existence de colonies anglaises sur le continent américain. Là est la cause principale des difficultés sans cesse renaissantes entre les deux puissances. La question du territoire d'Orégon se lie à celle de l'émancipation du Canada. L'Europe ne doit plus avoir aucun droit de possession ou de suzeraineté sur le continent d'Amérique. Napoléon avait implicitement admis ce principe en cédant la Louisiane aux Etats-Unis. Les îles seules de l'Amérique ne sont point disputées à la colonisation par les Américains.

La possession du territoire d'Orégon n'est plus le seul motif actuel de guerre entre l'Union et la Grande-Bretagne. M. Packenham est peut-être muni de pouvoirs assez larges pour plâtrer ce différend, qui reparaitra bientôt. Mais voici une autre question qui menace sérieusement la paix. Les deux chambres du Texas ont accueilli avec des acclamations unanimes une proposition de réunion avec les Etats-Unis. L'on ne doute pas que cette proposition ne soit convertie en résolution à une immense majorité, et que le congrès américain ne lui fasse un accueil favorable. Le message du président Tyler est, comme on sait, fort explicite à ce sujet. Dans ce cas, l'Angleterre ne pourrait se résigner sans avouer que ses plaies intérieures lui interdisent le mouvement. Cette situation, par tout menacée, explique, ainsi que nous l'avons déjà dit, les avances de l'Angleterre envers les Etats-Unis.

La nomination de M. Van Buren à la présidence est annoncée comme à peu près certaine. M. Van Buren a des idées fort modérées en matière de douanes, et si cela dépendait de lui, il baisserait le tarif; mais un président des Etats-Unis est impuissant contre l'opinion. Il convient donc de ne nous faire aucune illusion. Les Etats-Unis sont entrés dans le système protecteur, et ils y resteront au grand dommage du commerce européen.

**Bourse d'Amsterdam, du 12 février.**

Les intégrales inclinaient encore aujourd'hui à la baisse, cependant par suite de quelques demandes, ils sont restés à leur cours d'hier; les autres fonds nationaux, avec peu d'affaires, se soutiennent. Les actions de la Société de Commerce étaient fort demandées et leur cote a éprouvé une hausse d'un P. C., les actions du chemin de fer hollandais se sont relevées de leur dernière baisse.

**EXTERIEUR. FRANCE.**

PARIS, le 11 février. On remarquait ce matin un mouvement extraordinaire à l'ambassade d'Espagne et au ministère des affaires étrangères. Le bruit est répandu que l'insurrection a fait des progrès très-sérieux dans plusieurs villes du midi de l'Espagne, et qu'Olozaga qui était resté en Portugal, est venu se mettre à la tête des insurgés. Il est difficile du reste de savoir au juste ce qui se passe en ce moment à Madrid.

— Demain, dit-on, M. le prince de Joinville doit partir pour Toulon. Aujourd'hui à midi, un fourgon emportait ses bagages.

— On lit dans le *Journal des chemins de fer*: « Le conseil des ministres s'est réuni mardi, mercredi et jeudi derniers, pour délibérer spécialement sur la question des chemins de fer. La discussion de chacun de ces trois jours, a été fort longue, et cependant rien n'est encore définitivement arrêté. »

On assure toutefois que la majorité serait disposée à demander que le gouvernement termine entièrement la ligne de Belgique, en abandonnant à l'industrie privée l'embranchement sur l'Angleterre qui serait décidée par Boulogne ou par Calais, selon qu'il se présenterait une compagnie pour l'une ou l'autre direction; les autres lignes seront concédées dans l'esprit de la loi du 12 juin.

— Un individu mystérieux, condamné par le tribunal de Nantua pour vagabondage, sous le nom politique d'Eugène Chanvin, et qu'on suppose être un affilié important de quelque association, va être amené à Paris, en vertu d'ordres émanés des ministères de l'intérieur et de la justice.

— Les députés légitimistes flétris viennent de se faire composer une médaille en leur honneur par M. Borel, graveur.

Nous apprenons aussi qu'il circule en ce moment dans le faubourg St-Germain, une médaille en bronze d'un très-grand module représentant la face de Henri IV et celle de Henri V (le duc de Bordeaux), placées l'une par-dessus l'autre.

— Voici le texte de la proposition déposée par M. Ganneron, le 3 février 1842, et par M. de Remusat, le 9 février 1844:

Article 1<sup>er</sup>. Les membres de la chambre des députés qui ne sont pas fonctionnaires publics salariés, au jour de leur élection, ne peuvent le devenir pendant qu'ils font partie de la chambre, et un an après l'expiration de leur mandat.

2. Cette disposition ne s'applique pas aux fonctions 1<sup>o</sup> De ministre;

« Vous ne me comprenez pas, je n'ai plus rien à vous dire. »

— L'arrêté royal du 23 septembre, dit-il, ne devrait pas ignorer, dit l'*Annuaire* de Bruges, qu'une fois le bétail, livré à la consommation, a été engraisé dans les herbages et une autre partie dans les distilleries. Le bétail engraisé des herbages est livré à la consommation dans le courant des mois d'octobre et de novembre, et celui qui reçoit l'en-

— Qu'est-ce que ça veut dire? dit Sabine effrayée.

— J'accepterai vos bienfaits, dit Silvestre; je prendrai, ajouta-t-il en baissant les yeux, je prendrai comme créancier ce que vous ne savez comment me rendre... et ce que vous me rendrez en vous sacrifiant... et alors vous serez être heureuse... alors.

— Que dites-vous? s'écria Sabine.

— Ah! croyez-moi, reprit Silvestre, je fais pour vous ce que je croyais impossible de faire.

— Sabine était ébahie; elle comprenait bien que Silvestre n'avait espéré à son amour, et elle se sentait impuissante à le lui persuader. Elle essaya cependant encore par un dernier mot:

— Vous savez, lui dit-elle, que j'ai rompu ce matin mon mariage avec M. de Bellestar?

— Ah! merci... merci pour vous! s'écria Silvestre; car c'eût été le malheur de votre vie entière. Cet homme ne voyait de vous que votre beauté éclatante, que votre esprit brillant, que votre vertu sévère. Il n'avait rien compris de votre cœur; rien de ce qui le fait bon et indulgent, rien de ce qui le fait fier et généreux, rien de ce qui fait que vous semez le bonheur autour de vous, rien de ce charme qui pénètre et qui ravit, rien de ce qui fait que sous l'empire de votre présence on croit à la bonté de Dieu, et qu'on voudrait croire au bonheur, si on n'était marqué pour souffrir. Oh! ne l'épousez pas! reprit Silvestre en levant la voix. C'est bien, et maintenant... je suis libre.

Sabine avait écouté Silvestre dans un ravissement avide. Enfin son cœur ébloui, sa passion parlait; elle lui dit:

— Oui! et je suis libre aussi!

Mais elle n'avait pas compris le sens de ce mot dans la bouche de Silvestre. Ce mot: « Je suis libre! » voulait dire: « Maintenant je puis aller à la rencontre de cet homme, et j'irai sans crainte de la mort qu'il peut me donner; car il n'aura pas le trésor que j'aurai perdu. Si c'est moi qui le tue, je ne perdrai pas alors qu'on puisse m'accuser d'avoir arraché une chance de bonheur à la vie de cet ange. » Telle était la pensée de Silvestre lorsque Sabine, lui tendant la main, lui dit:

— Je suis libre aussi!

A ce moment elle était si radieuse, si suppliante à la fois... elle se jetait à cet homme avec une innocence si ardente et un amour si franc, et si ouvert, que Silvestre crut enfin qu'elle l'aimait... qu'elle l'aimait un peu; et à cette pensée, il se sentit palir et trembler. « Oh! si dit-il, si je venais à mourir... à mourir aimé d'elle... » Il fut pris d'une affreuse fièvre, il se sentit fléchi, il eut peur du combat qui l'attendait, et, après s'être débattu un moment sous cette affreuse torture, il se releva en s'écriant:

« Non... non... c'est impossible... taisez-vous... ayez pitié de moi... non... non... vous ne m'aimez pas... ce n'est pas vrai... et puis... vous ne savez pas... »

Il cherchait des raisons pour la repousser, et lui jeta pièce-mêle tout ce qui se présentait à son esprit:

— Non... que dira-t-on?... M. de Prosyn et Mlle Durand... ce serait affreux... on vous calomnierait... on m'accuserait... ce serait un malheur... un malheur irréparable...

Il se prit à pleurer... et il s'écria:

— Sabine, je suis né pour souffrir, moi... soyez heureuse!... et si l'on vous fait une pitié... elle est à vous... moi...

Sabine, confuse, avait baissé les yeux; une pâleur mortelle avait succédé à l'animation de ses traits... elle comprimait une horrible douleur. Silvestre s'en aperçut, et tombant à ses pieds, il lui dit:

— Mais qu'avez-vous, mon Dieu!... Je vous ai offensée; je vous ai fait du mal... Ah! parlez... que voulez-vous? Je vous aime... je vous aime comme un insensé... Parlez, mon Dieu! que puis-je faire?

— Rien, Monsieur, lui dit froidement Sabine... rien... A votre tour je vous ai compris.

Elle se releva; il voulut la retenir. Elle retira sa main avec un geste glacé, et s'éloigna.

— Ah! mon Dieu, se dit Silvestre, qu'est-ce que j'ai fait?

Et il resta anéanti, brisé, incapable de se rendre compte de tout ce qui venait de se passer!

Quant à Sabine, elle courut dans son appartement. Mme Simon l'y attendait. En la voyant arriver pâle, bouleversée, sa tutrice courut à elle.

— Qu'y a-t-il donc? s'écria-t-elle.

— Oh! quelle honte! dit Sabine, les dents serrées et le regard fixe.

— Il m'aime! s'écria Sabine avec un affreux déchirement; mais il refuse. M. de Prosyn ne peut pas épouser Mlle Durand!

— Il ne t'a pas épousé!

— Il me l'a dit; répartit Sabine avec une amère fierté.

— Mais...

— N'en parlez plus, reprit Sabine; n'en parlons jamais... jamais... je vous en prie... C'est assez d'un coup pareil pour en mourir.

Mme Simon fut si épouvantée de l'accident dont Sabine prononça ces dernières paroles, qu'elle n'eût point; mais elle ne voulut pas la laisser seule dans ce premier moment, et elles demeurèrent ensemble sans parler, mais pleurant toutes deux.

(La suite à demain.)



- 2° D'ambassadeur et ministre plénipotentiaire ;
- 3° De sous-secrétaire d'état ;
- 4° De directeur général ;
- 5° De procureur-général à la cour de cassation et à la cour des comptes ;
- 6° De procureur-général à la cour royale de Paris ;
- 7° De commandant-en-chef de la garde nationale de Paris ;
- 8° De gouverneur des possessions françaises en Afrique ;
- 9° De grand chancelier de la Légion d'Honneur ;
- 10° De gouverneur de la banque ;

3. L'interdiction prononcée par l'art. 1er n'est pas applicable aux députés qui entreraient dans les fonctions publiques après en être sortis pendant la durée de leurs fonctions législatives.

4. Les députés qui exercent des fonctions publiques salariées au moment de leur élection, ne peuvent être promus, sauf les cas prévus par l'art. 2, qu'à des fonctions d'un degré immédiatement supérieur et dans l'ordre hiérarchique et régulier des services publics auxquels ils appartiennent.

5. Il y a incompatibilité entre les fonctions de député et celles : 1° De procureur-général, d'avocat-général, et de substitut du procureur-général près les cours autres que la cour de cassation, la cour des comptes et la cour royale de Paris. 2° De procureur du roi, de substitut du procureur du roi des tribunaux de première instance ;

3° D'ingénieur-en-chef et ordinaire de département ; 4° De secrétaire-général, directeur, chef de division et employé des ministères.

6. Les présidents et juges des tribunaux de première instance ne pourront être élus députés par le collège électoral de l'arrondissement dans lequel ils exercent leurs fonctions.

7. Ces dispositions seront mises en vigueur à l'époque des prochaines élections générales.

L'Académie Française s'est réunie avant-hier pour procéder à l'élection de deux membres, en remplacement de MM. Campenon et Casimir Delavigne.

Pour l'élection en remplacement de M. Campenon, le nombre des votans était de 34 ; majorité absolue, 18. Les voix se sont ainsi réparties : MM. Saint-Marc Girardin, 18 ; Alfred de Vigny, 7 ; Emile Deschamps, 8 ; Vatout, 1. M. Saint-Marc Girardin a été proclamé membre de l'Académie.

Pour l'élection en remplacement de M. Casimir Delavigne, le nombre des votans était de 35 ; majorité absolue, 18. Les voix se sont réparties de manière qu'en 7 tours de scrutin, aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue, l'Académie a décidé que cette élection serait ajournée.

**BELGIQUE.**

Le *Moniteur* publie l'extrait suivant du dernier rapport du consul belge à M. le ministre des affaires étrangères, sur la colonie de Santo-Thomas. Ce rapport est du 12 novembre dernier.

La santé constante de tous les colons, dit le consul, proteste hautement contre les accusations dont la côte de Santo-Thomas a été l'objet, et, pour ma part, je désire jouir toujours d'un semblable climat ; car il est impossible d'en trouver un qui suive moins de changement. Ce climat ne le cède en rien à celui de Constantinople.

Le consul belge annonce en même temps, que le mécontentement causé par le défaut d'ordre, par la privation de beaucoup d'objets nécessaires, a cessé ; que selon les instructions de la compagnie, un conseil colonial, sous la présidence du père Walle, a pris jusqu'à l'arrivée du nouveau directeur, la direction de la colonie, où l'ordre troublé d'abord est rétabli. Le consul regrette de ne pouvoir, entrer dans les détails sur les productions qui peuvent servir à la vie matérielle. Elles sont nombreuses, et chaque jour les colons découvrent de nouvelles ressources dans les racines et les plantes dont ils ignorent les noms.

M. Cloquet espère donner, par le courrier de la Havane, des renseignements étendus sur les travaux commencés et sur ceux qui restent encore à faire.

Une grande et utile idée vient de germer dans le sénat. Ses résultats peuvent être très-féconds pour le pays, si les hommes appelés à concourir à son développement, veulent réellement prendre à cœur les intérêts de la nation belge. Voici la proposition qui a été déposée hier, sur le bureau du sénat et qui sera discutée dans une de ses plus prochaines séances :

Il sera nommé dans le sein de l'assemblée, une commission spéciale de cinq membres ; cette commission aura pour mission d'étudier toutes les questions qui se rattachent au commerce, à l'industrie et à l'agriculture ; au besoin elle sera chargée du même travail ; elle soumettra au sénat un rapport sur le résultat de ses études et présentera, s'il y a lieu, un système commercial, qui puisse apporter toutes les améliorations désirables, à l'état de malaise du commerce et de l'industrie, en conciliant les intérêts de ceux-ci avec ceux de l'agriculture, qui doit être une des bases les plus solides de notre économie sociale.

Un journal de l'opposition, l'*Observateur*, est d'avis, que la proposition que l'on vient de lire, ne dénote pas, de la part des honorables auteurs qui l'ont signée, une grande confiance dans le ministère, puisque ce serait au gouvernement à remplir la tâche, dont il s'agit ici.

L'*Observateur* remarque encore que la plupart des signataires de la proposition sont bien loin d'être hostiles au ministère, qu'on ne peut leur supposer l'intention de chercher à lui susciter des embarras, qu'une impérieuse nécessité a pu seule les pousser à un acte qui constitue une sorte d'empiétement sur les attributions naturelles du gouvernement, mais que quand de pareils hommes se décident à poser un acte qui tend à faire passer l'administration dans les chambres, leur démarche accuse l'insuffisance du ministère et est la meilleure preuve qu'il est au-dessous de la tâche.

**VARIÉTÉS.**

**MISSIONS PROTESTANTES DANS L'AFRIQUE MÉRIDIIONALE.**  
(Suite. Voir notre numéro d'hier.)

Une aventure très-motivée dramatique est celle qui arriva à un indigène de la nation de Béthanie. Étant en chasse un

matin, il s'arrêta près d'un étang, où il espérait tuer quelques antilopes. N'en trouvant pas, il étancha sa soif, et comme le soleil était haut, il s'arrêta, se coucha sur un rocher qui formait une sorte de lit de camp, et au bas duquel croissaient des buissons épais, fuma sa pipe et s'endormit. Ce sommeil ne fut pas long ; la chaleur, qu'augmentaient les réverbérations du rocher, rendait cette couche incommode et dangereuse ; l'homme se réveilla. Qu'on juge de son effroi quand il aperçut devant lui, à peu de distance de ses pieds, un lion accroupi qui tenait ses yeux fixés sur les siens. Ce malheureux resta immobile et glacé pendant quelques minutes, puis, recouvrant sa présence d'esprit, il s'éleva à se saisir de son fusil qu'il avait déposé à ses côtés avant de s'assoupir. Quoique ce mouvement fut fait avec précaution, le lion parut en comprendre le sens, et il se mit à pousser un rugissement horrible. L'homme reprit alors son immobilité et le lion se calma. A diverses reprises ce manège recommença : toutes les fois que le naturel étendait le bras, le lion entrait dans des colères terribles ; il fallait s'arrêter sous peine d'être dévoré. La situation de cet infortuné devenait intolérable. Le rocher sur lequel il reposait formait un talus lisse et rapide que le soleil chauffait de ses rayons, et qui peu à peu devenait ardent comme un brasier. Impossible d'y appuyer longtemps les pieds ; il fallait à chaque instant alterner pour pouvoir supporter le contact de la pierre. Le jour s'écoula ainsi, la nuit également, et le lion ne quitta pas la place. Le soleil se leva de nouveau, et les pieds étaient endoloris au point d'être devenus insensibles. Dans l'après-midi, le lion se leva et se dirigea vers l'étang situé à quelques pas de distance ; mais, tout en marchant, il continuait à regarder si l'homme ne faisait pas un mouvement, et le voyant porter la main vers son fusil, il fit un bond terrible et poussa un cri comme s'il allait le mettre en pièces. Il fallut encore se condamner à l'immobilité. L'animal se rendit à la mare d'eau, s'y désaltéra, et revint prendre son poste au pied du rocher. Une autre nuit s'écoula dans les mêmes transes ; et ce fut le lendemain seulement que le lion, attiré de nouveau vers l'étang, y entendit quelque bruit et se perdit dans les bruyères. Le patient put alors se lever, saisir son fusil et marcher vers le réservoir, où il but à grands traits. Il regarda ses pieds, ils étaient brûlés, et la peau s'en détachait par larges lamelles. Mourant de besoin et couvert de plaies, il se traîna jusqu'au sentier voisin, où un passant le recueillit. Une maladie affreuse fut la suite de cette aventure, et il n'en réchappa que mutilé.

Un autre naturel se tira plus heureusement d'une aventure semblable et revint encore de plus loin. Il était en chasse avec douze compagnons : le soir venu, ils ramassèrent des broussailles, les allumèrent et se couchèrent en cercle autour du feu. Quand la flamme fut éteinte, un lion se glissa au milieu de cette troupe endormie, prit un homme par les épaules et l'emporta à quelque distance. Les autres naturels, réveillés par le bruit, sautèrent sur leurs armes, et ne sachant pas qu'un des leurs se trouvait dans une situation aussi critique, firent feu dans la direction qu'avait prise l'animal. Le hasard voulut qu'une balle atteignit le lion ; il ouvrit la mâchoire pour rugir, et laissa échapper sa victime, qui se mit à fuir du côté de ses compagnons, en leur criant : « Ne tirez pas, de tirez pas ! » Le pauvre diable en fut quitte pour quelques marques que les dents du terrible animal avaient gravées sur ses épaules. Il n'est pas rare que le lion, ordinairement si courageux, donne des témoignages de poltronnerie. Un Européen, ayant fait inopinément la rencontre de l'un de ces animaux, tomba en défaillance et s'évanouit. Le lion, étonné de voir disparaître cet homme, craignit un piège et décampa, la queue entre les jambes. De son côté, l'homme étant revenu à lui, montra aussi les talons et courut vers les charriots. Les Boshimes chassent le lion et lui font lâcher sa proie en poussant des cris et en battant des peaux de bœufs avec des bâtons.

Pour regagner le kraal de l'Africain, la caravane avait pris son chemin à l'est, et s'était dirigée entre le pays des Bechnanas et le territoire des Namaquas. L'inspiration ne fut pas heureuse. Des plaines de sable occupaient cette zone, et M. Moffat se vit au moment d'abandonner son chariot. Point d'étangs, point de sources. Pour étancher une soif ardente, à peine trouvait-on quelques melons d'eau, amers comme du fiel. L'attitude des voyageurs était sombre et désespérée : ils étaient exténués et à demi morts quand ils atteignirent les bords d'une rivière où coulait un peu d'eau. Ce fut un étrange spectacle. Tout ces hommes se précipitèrent du haut des berges escarpées, au risque de se briser la tête, de se déchirer les vêtements ; c'était une impulsion si irrésistible que l'attelage des bœufs la partagea, et qu'on eut toutes les peines du monde à empêcher ces animaux de se jeter du haut de l'escarpement dans le lit de la rivière. Heureusement l'eau était tiède ; sans cela elle eût pu être fatale à ces gosiers altérés. On a vu des nègres expirer ainsi, au moment où ils étanchaient leur soif après une longue privation ; la fraîcheur de l'eau pénétrant des organes brûlés et calcinés, occasionnait une réaction mortelle. Cette épreuve fut la dernière de ce voyage, le lendemain M. Moffat rentra au kraal, qu'il trouva dans le plus triste état, par suite de la sécheresse.

Le missionnaire fit encore d'autres excursions dans le pays des Namaquas ; mais, de son aveu même, elles n'étaient guère fructueuses. Les succès ne répondait ni à ses efforts ni à ses sacrifices. Il est impossible de lire sans en être touché le passage où il raconte sa vie au milieu de ces peuplades. Chaque jour n'apportait pas son pain, et plus d'une fois il fut obligé de supporter des jeûnes très-rigoureux. Il avait alors soin de soutenir son estomac par une ceinture qu'il resserrait de plus en plus. Souvent il n'avait qu'un peu de lait frais ou caillé pour ses repas, et quand la chasse ne fournissait pas quelque gibier, il revenait à la mission comme il en était parti, prenait sa Bible et faisait la prière. Il ne demandait jamais rien ; mais de temps en temps un ami inconnu déposait dans sa hutte une pièce de venaison. Titus entre autres ne revenait jamais de la chasse sans apporter quelque chose à son pasteur. Ce sonci ne fut pas le plus grand ; la garde-robe de M. Moffat offrait un coup d'œil déplorable. On lui avait remis à Londres un trousseau complet ; mais ces habits, coupés à la mode, furent bientôt trop étroits pour un jeune homme qui n'était pas encore, au moment du départ, complètement développé. Aussi ses vêtements tombaient-ils en pièces. Il n'y avait près du fleuve Orange ni blanchisseries ni repasseuses. Le vieil négresse qui servait le pasteur se contentait de tremper le linge dans l'eau, et le

mettait ensuite dans un sac. Plus d'une fois M. Moffat changeait de chemise en retournant celui qu'il portait. Un jour il voulut préparer une convenablement, et il l'étendit sur un bloc de granit, où il essaya de la lisser, en la frottant avec vigueur. Le résultat de cette expérience fut de cribler le linge de trous ; il eut une chemise à jour.

(La suite à un prochain numéro.)

**Théâtre-Royal-Français.**

Jeu 15 février.  
PAR EXTRAORDINAIRE ET A LA DEMANDE GÉNÉRALE.  
Places fixes, disponibles, entrées de faveur généralement supprimées.  
La huitième représentation de :  
**LA REINE DE CHYPRE,**  
grand opéra en cinq actes.  
On commencera à six heures et demie.  
Samedi 17. **ROBERT-LE-DIABLE.**  
Musique de Meyerbeer, paroles de M. Scribe.

**NONOINDISE.**

**A VENDRE**  
un beau et bon COUPÉ de ville et de voyage.  
S'adresser chez Ritzenthaler, Bleyenburg, à La Haye.  
Transit du métal belge.  
**M. JACOBOWITZ,**  
PELLETIER DES S. M. LA REINE  
PAYS-BAS.  
Poeten, n° 435.

A l'honneur d'annoncer qu'il vient d'arriver en cette résidence assortiment de tout ce qu'il y a de plus nouveau et précieux en parfumerie assistant en FOURURES dans tous les genres, pour DOUBLURES et BORDURES, des BOAS, MANCHONS, PÉLERINES des camails et tout ce qui est à même de pouvoir vendre à des prix fort modérés.  
Au même magasin se trouve, un choix exquis de BRODERIES CANAPÉES, CHAISES, COUSSINS, cordons de bonnettes, brochettes, des écrans, pantouffles, etc., le tout se vend à des prix extrêmement bas.

Chez TRABLIT & Co, rue J.-J. Rousseau, 21 à Paris.

- Eau et Poudre Balsamique du docteur JACKSON, pour parfumer l'haleine, prévenir et guérir les maux de dents. Prix : 3 f. Poudre, 2 f.
- Eau des Princes du docteur BAROLAY, extrait concentré de parfums rares et indigènes. Prix 2 f.
- Eau de Cologne de S. M. Victoria, extrait concentré pour la toilette. Prix : 1 f. 50 c.
- Élixir Odontalgique du docteur F. Burdett, pour guérir les maux de dents. Prix : 2 f.
- Poudre dentifrice du docteur Burdett. La boîte 1 f.
- Crème cold-cream de Wilson, pour nettoyer et blanchir la peau, douce et douce au toucher. Prix : 2 f.
- Pommade de Perkins et du baron Dupuytren, pour faire croître les cheveux. Prix : 2 f. avec une brochure.

**Pharmacie spéciale.**

- Kaïffa d'Orient, nouveau chocolat analeptique pour les déjeunés et élever les enfants. Prix : 4 f. pour 42 tasses.
- Pommade anti-ophthalmique pour guérir les maladies des yeux. Prix : 3 f.
- Rob de Boyveau-Laffeur, pour guérir les maladies secrètes, les gonorrhées anciennes ; approuvé par le gouvernement. Prix : 7 f. 50 c. la grande bouteille, avec le traité des maladies.
- Élixir du docteur Barry, liqueur de table stomacale et cordiale, vantée des cours d'Angleterre et d'Allemagne. Prix : 3 f. 50 c.
- Capsules au Copahu de Human, breveté du roi, pour guérir les gonorrhées en quelques jours. Prix : 3 f.

Toute demande de 25 fr. et au-dessus, sera reçue franco par les porteurs. MM. les commissionnaires ne jouiront de la franchise de port que de leur remise de 25 p. c. que s'ils font des demandes de 100 f. et au-dessus, et envoient directement à M. Trablit, rue J.-J. Rousseau, 21.

**Cours des Fonds Publics.**

*Bourse d'Amsterdam du 12 Février.*

	cours	10 1/2	10 1/4	10 1/8	10 1/16
Dette active . . . . .	5	100	100	100	100
Bifé d to . . . . .	55	55	55	55	55
Dito des Indes . . . . .	5	98	98	98	98
Syndicat . . . . .	95	94	94	94	94
Dito . . . . .	3	80	80	80	80
Société de Commerce . . . . .	140	140	140	140	140
Dito nouvelle . . . . .	4	101	101	101	101
Emprunt de 1836 . . . . .	4	—	—	—	—
Chemin de fer du Rhin . . . . .	96	96	96	96	96
Dito de Harlem . . . . .	—	74	74	74	74
Dito de Rotterdam . . . . .	—	74	74	74	74
Act. du lac de Harlem . . . . .	5	—	—	—	—
Oblig. Hope & C. 1798 & 1816 . . . . .	—	108	108	108	108
Dito dito 1828 & 1829 . . . . .	—	106	106	106	106
Inscript. au Grand Livre . . . . .	6	78	78	78	78
Certificats au dito . . . . .	8	75	75	75	75
Dito inscriptions 1831 & 1832 . . . . .	4	89	89	89	89
Emprunt de 1840 . . . . .	4	91	91	91	91
Id. des 1842 et Comp. . . . .	4	90	90	90	90
Passive . . . . .	3	—	—	—	—
Dette différée à Paris . . . . .	7	7	7	7	7
Espagne . . . . .	—	—	—	—	—
Duffel . . . . .	—	—	—	—	—
Ardoh . . . . .	5	21	21	21	21
Obligations Goll. & Comp. . . . .	5	—	—	—	—
Dito métalliques . . . . .	5	—	—	—	—
Dito dito . . . . .	2	—	—	—	—
Angleterre . . . . .	—	—	—	—	—
Cons. Ann. . . . .	3	—	—	—	—
Incriptions au Grand-Livre . . . . .	3	—	—	—	—
France . . . . .	—	—	—	—	—
Actions 1836 . . . . .	7	—	—	—	—
Brésil . . . . .	—	—	—	—	—
Cons. Ann. . . . .	5	—	—	—	—
Portugal . . . . .	—	—	—	—	—
Obligations à Londres . . . . .	2	47	47	47	47

*Bourse d'Amers du 12 Février.*

Métalliques, 5 % . . . . . Naples, 5 % . . . . . Ardoin, 5 % . . . . .  
 Dette différée ancien . . . . . Passive, 5 % . . . . . Lots de Haas, 68 . . . . .  
 Cours après la Bourse (2 heures). Ardoin, 20 ; A. — Primes . . . . .

*Bourse de Londres du 10 Février.*

3 % Consol. 97 1/2 . . . . . 2 1/2 % Holl., 55 1/2 . . . . . 5 % 101 1/2 . . . . .  
 Emp. . . . . Esp. 5 % 23 1/2 . . . . . Id. 3 % . . . . . Port. 5 % . . . . .  
 5 % . . . . . Russes . . . . .

*Bourse de Vienne du 5 Février.*

Métalliques, 5 % 111 . . . . . Dito, 4 % 101 . . . . . Dito, 3 % 77 1/2 . . . . .  
 de 1834 148 1/2 . . . . . Actions de la Banque 1684 . . . . .

**LA HAYE,** chez Leopold Loebenberg, Lager Meub.  
Dépôt-général à Amsterdam chez M. Schouwenaar,  
Newesteg; et à Rotterdam, chez S. van Rijn-Straat, No 10.